

**Seul l'exposé prononcé fait foi**

**Séminaire médias du 26 novembre 2004**  
**«Dynamique fiscale et concurrence internationale»**

## **Tendances internationales de la fiscalité des entreprises**

Peter Baumgartner, Groupement de Holdings Industrielles Suisses

### **Intense concurrence fiscale entre sites**

Il ressort clairement de l'étude qu'il n'est pratiquement pas de pays de l'OCDE qui n'ait considérablement réformé ces dernières années son droit fiscal applicable aux entreprises. La mondialisation est la principale cause de cette évolution. L'ouverture des marchés a favorisé les échanges internationaux de biens et de services et la mobilité croissante des entreprises a accentué la concurrence entre lieux d'implantation. Pour les entreprises, les impôts sont des coûts qu'il est possible de réduire jusqu'à un certain point par le choix judicieux du lieu d'implantation.

La Suisse, qui connaît un fort degré d'interpénétration économique avec l'étranger, est constamment confrontée à cette concurrence. Elle doit adapter rapidement et avec souplesse ses conditions-cadres fiscales à un environnement international en mutation. Au nombre des éléments qui entraînent des réformes figurent les règles établies ces dernières années par l'OCDE et l'UE pour prévenir les "pratiques fiscales dommageables", ainsi que l'élimination des impôts à la source sur les rémunérations internes des groupes dans l'UE ou la baisse générale des taux d'impôt sur le bénéfice et la dynamique fiscale liée à la concurrence internationale engendrée par l'adhésion à l'UE des nouveaux Etats membres. Si notre pays ne réagit pas ou pas assez rapidement à ces évolutions, des entreprises mobiles sur le plan international risquent d'émigrer sous d'autres cieux ou d'éviter la place économique suisse.

### **Tendance générale à la diminution des taux d'impôt sur le bénéfice**

L'étude fait état d'une nette tendance à la baisse des taux d'impôt sur le bénéfice, bien que celle-ci soit en partie liée à un élargissement de l'assiette fiscale. Les taux de l'impôt sur le bénéfice ont en moyenne baissé, tant dans l'UE que dans l'OCDE, de 8 pour cent environ, et cette évolution n'est pas encore à son terme. Le taux de l'impôt sur le bénéfice de 12,5% adopté par l'Irlande avec la bénédiction de l'UE devient le nouvel objectif à atteindre et la plupart des nouveaux pays membres de l'UE s'efforcent d'être attractifs pour les investissements étrangers directs en offrant des taux fiscaux inférieurs à 20%. Les réductions de taux constituent un important signal pour les décisions des entreprises en matière d'investissements. Presque tous les pays s'efforcent de faire ce que les autres font, que ce soit en tant que précurseurs ou par nécessité (cf. illustrations 9, 10, 11 et 13 de l'étude).

La Suisse risque ainsi de perdre l'un de ses principaux avantages comparatifs traditionnels, à savoir ses, jusqu'ici, bas taux d'impôt sur le bénéfice. Avec une fourchette comprise entre 15% et 32% pour la Confédération et les cantons, les taux se situent toujours au-dessous de la moyenne de l'OCDE et des Etats de l'UE. Mais si les barèmes de ces derniers pays ont sensiblement baissé ces dernières années, ils n'ont que légèrement régressé en Suisse. La tendance à la baisse étant prévisible, notre pays risque aussi de perdre effectivement l'un de ses principaux avantages comparatifs (cf. annexe de l'étude, en relation avec l'illustration 9).

### **Les défauts de l'imposition des entreprises en Suisse**

Le niveau des taux nominaux de l'impôt sur le bénéfice est un facteur important qui influence les décisions d'implantation. En outre, l'étendue de l'assiette fiscale ainsi que les autres conditions-cadres de la fiscalité jouent un rôle qu'il ne faut pas sous-estimer (cf. illustration 12 de l'étude). Entrent notamment dans ce cadre les règles déterminant le bénéfice imposable (amortissements, évaluations, provisions, etc.), la compensation des pertes, la neutralité fiscale lors de restructurations, les impôts sur la substance et les transactions ainsi que les incitations particulières pour certaines activités. Le droit fiscal extérieur – sous forme de règles internes aux Etats et d'accords visant à éviter la double imposition internationale – est également important. L'étude montre clairement que de nombreux autres Etats ont entrepris des efforts de réformes considérables et qu'ils disposent aujourd'hui d'un système fiscal extrêmement compétitif sur le plan international.

La Suisse parvient à suivre le rythme sur de nombreux points et elle a entrepris de son côté d'importants projets de réforme : réforme de l'imposition des sociétés de 1998, loi sur les fusions entrée en vigueur en juillet 2004 ainsi que différentes réformes cantonales. Il faut toutefois encore agir sur d'autres plans, notamment l'abolition des impôts sur le capital (cantons) et des droits de timbre (droits de timbre d'émission et de négociation) et l'amélioration de la déduction des pertes. Notre pays connaît également des désavantages concurrentiels en matière d'encouragement fiscal de la recherche et du développement. Afin de maintenir leur attrait, les entreprises actives sur le plan international ont besoin de bénéficier d'améliorations au niveau des accords de double imposition (taux nuls sur les dividendes, intérêts et rétributions des licences avec tous les pays de l'OCDE) et de règles permettant une imposition plus compétitive des cadres et des spécialistes internationaux mobiles.

Toute la gamme des réformes mentionnées dans l'étude en matière d'imposition des entreprises montre clairement que la concurrence fiscale bat son plein et qu'elle devrait encore se renforcer à l'avenir. Par le passé, notre pays a beaucoup misé sur la carte de l'attrait fiscal. Il doit donc impérativement anticiper les évolutions prévisibles. La nécessité d'agir au niveau de la deuxième réforme de l'imposition des sociétés est clairement démontrée dans la présente étude et notamment par les tableaux des pages 14 à 45.